



## CNMP du 23 avril 2015

Paris, le 23 avril 2015

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Florent MONTEILHET
- Roger DILLESEGER
- Nora MELLAL
- Fanny ARAV

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 24 mars 2015, la Fédération UNSA-Cheminots a tenu un congrès extraordinaire avec comme ordre du jour un point essentiel dans la période importante et remarquable que traverse le ferroviaire.

En effet, bien connue sous le nom de UNSA-Cheminots, la fédération laisse la place à la nouvelle **UNSA-FERROVIAIRE !** Cette évolution est loin d'être symbolique, mais traduit une volonté ferme de s'inscrire dans une stratégie de « branche ferroviaire » dans un monde qui nous impose la concurrence. Cette dénomination est loin d'être neutre et repose sur des résultats factuels dans les entreprises ferroviaires, à la SNCF naturellement ou notre OS progresse en terme de représentativité lors de chaque scrutin, mais également dans de nombreuses entreprises du groupe SNCF ou non. Les dernières élections dans l'entreprise ETMF ne vient que renforcer ce positionnement, notre syndicat étant le seul en capacité de monter une liste au premier tour récolte la totalité des suffrages.

Notre posture offensive et constructive depuis des mois sur le dossier de la réforme du ferroviaire, mais également sur bien d'autres sujets brûlant, comme le contrat STIF ou l'avenir des INTERCITES, entre autres, renforce notre crédibilité et assoie notre ambition d'organisation syndicale locomotive des réformistes.

C'est bien dans cet esprit que nous nous inscrivons dans la construction d'un cadre social harmonisé de haut niveau face à l'ouverture à la concurrence imposée par BRUXELLES. L'UNSA-Ferroviaire pèsera de tous son poids dans ces négociations avec comme fil conducteur que les effets de la concurrence relèvent du fait des entreprises et ne doivent en aucun cas peser sur le dos des salariés de la « BRANCHE ».

Avec comme exemple pragmatique la composition de notre délégation (SNCF/RFF/ECR) notre approche se veut plurielle et partagée avec toutes les

entreprises ferroviaires dans le but de construire une convention collective attractive de haut niveau.

Perspective d'ouverture à la concurrence qui mérite au regard de l'actualité médiatique un commentaire particulier. En effet il n'y a pas une semaine qui passe sans que le sujet fasse l'objet de la une de la presse. La perspective de la loi MACRON, les travaux de la commission DURON sur les Intercites, la perte d'un marché fret ici ou ailleurs, sont autant d'arguments pour faire les choux gras d'une presse avide de critiquer le monopole de l'entreprise prédominante et tout cela quand ce n'est pas le patron de la SNCF lui-même qui utilise ce support pour passer des messages subliminaux.

***Pour l'UNSA, nous considérons que ces méthodes ne contribuent pas à améliorer le dialogue social, en particulier dans la période que nous traversons.***

On pourrait ainsi s'étonner que ces mêmes observateurs « **avertis** » et friand de comparer ce qui se passe toujours mieux ailleurs restent totalement muet sur les mouvements sociaux dans le milieu ferroviaire chez nos voisins européens. Mais le manque d'objectivité dans la communication n'est de loin pas unilatéral. J'en veux pour preuve un échange édifiant que j'ai eu personnellement hier soir sur une page Facebook ou l'imagination sur la désinformation et les contre-vérités dépasse les limites de l'entendement.

In fine, les conséquences de ce nous n'hésitons pas à désigner de « manipulations » sont toujours au détriment du salarié.

#### **Sur le champ d'application :**

Nous sommes aujourd'hui le 23 avril, l'UNSA ne peut que réitérer son positionnement émis dès le 19 février.

Nous avons clairement explicité notre point de vue sur le risque avéré de voir la maintenance hors réparation sortir du champ conventionnel du ferroviaire. Les appétits du secteur privé, de la convention collective de la métallurgie ne sont un secret pour personne. Les particularités liées notamment à la sécurité ferroviaire, motives largement à ce que cette activité reste dans le giron des activités ferroviaires.

Pour l'UNSA, nous rappelons que nous sommes favorables à la signature et à l'extension de ce texte dès maintenant, tout en gardant la possibilité de l'amender avant la fin des travaux de la CCN. Si cette activité devait échapper à la CCN Ferroviaire, les non-signataires d'aujourd'hui porteraient une lourde responsabilité sur la charge de travail et de l'emploi au statut dans la branche.

A ce stade des échanges, après six mois de négociations, l'UNSA demande à l'UTP de prendre ses responsabilités et de soumettre le texte à la signature chacun aura ainsi l'opportunité d'afficher ses responsabilités en la matière.

### **Les dispositions Générales :**

L'UNSA a transmis ses observations à l'UTP, nous interviendrons en séance.

### **Un point sur les Groupes de travail technique « organisation du travail » :**

Les bases de travail de ce GT ont été posées lors de la première réunion le 13 avril.

L'UNSA partage le schéma de travail retenu, il est pour nous indispensable que les paramètres relatifs aux conditions particulières de l'exercice des métiers de cheminots soient objectivés.

Les particularités liées à :

- la sécurité des circulations, du matériel et des personnels,
- la continuité de service,
- le travail de nuit,
- les astreintes

mais également :

- la planification
- la commande des personnels
- la formation
- - etc.

En effet, nous considérons que c'est l'ensemble du corps social dans un système socialement intégré qui contribue au bon fonctionnement global.

Ce groupe de travail doit être un support contributif à la commission paritaire. Les champs d'investigations retenus le 13 avril (état des lieux, hiérarchie des normes, exemple de mise en œuvre de la réglementation, intervention d'experts de conditions de travail et de santé, études comparatives d'organisations du travail) sont de nature à aider à la compréhension et à la prise de décision sur les sujets importants qui nous attendent.

Nous relevons également que, notamment pour l'entreprise historique, que l'ensemble des contraintes évoquées précédemment donne lieu à des suggestions de rémunération et sont structurantes dans les revenus des Cheminots. A cet égard, nous réitérons notre demande d'une **étude d'impact sur la rémunération** des agents.